

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-340 DU 16 AOUT 1996

chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE,
Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de
l'Emploi de l'intérim du Président de la
République pour compter du 16 août
1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement, Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de
la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi est chargé
d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour la
République Fédérale du Nigéria.

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Albert TEVOEDJRE durant cette période, les pouvoirs
de Chef de Gouvernement ;

Article 3.- le présent Décret sesra publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Août 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 PM 4 MPREPE 2 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4
DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-